8 Financer votre formation

Mise à jour : 15/09/2026

En tant qu'organisme certifié Qualiopi, nous vous proposons plusieurs solutions pour financer votre formation, quel que soit votre statut : salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant ou employeur. Le financement dépend de votre situation et des dispositifs propres à votre statut et à votre secteur d'activité. Voici les principales options.

CPF

Formation certifiante finançable par le Compte Personnel de Formation

« Intégrer la technique de dégustation et de valorisation des huiles d'olive vierges à sa pratique professionnelle » (RS7126) peut être financée via le CPF, notre organisme étant référencé par France Compétences. Cette habilitation officielle vous permet de mobiliser vos droits à la formation.

1 · VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Plusieurs dispositifs peuvent financer votre formation, et assurer une rémunération pendant la formation et après son achèvement :

- France Travail
- Les OPCO (voir ci-dessous)
- Aide au retour à l'emploi formation (AREF)
- Action de formation préalable au recrutement (AFPR)
- Contrat de professionnalisation en alternance
- Le Conseil régional (ex. Occitanie : ForPro Sup)
- Aide individuelle à la formation (AIF)
- Actions de formation conventionnées (AFC)
- Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)
- Les entreprises

Les OPCO, acteurs clés de la formation professionnelle

En France, onze OPCO (Opérateurs de Compétences) accompagnent la formation professionnelle. Ils financent l'apprentissage, aident les branches professionnelles à élaborer les certifications et soutiennent les PME dans l'identification de leurs besoins. Ils couvrent environ 329 branches professionnelles. Plus de détails sur le site du Ministère du Travail.

2 · VOUS ÊTES SALARIÉ

Plusieurs options vous permettent de vous former tout en restant en poste :

Projet de Transition Professionnelle (PTP)

Pour changer de métier ou de secteur : un congé spécifique pour suivre une formation certifiante. Particulièrement adapté à une reconversion dans la dégustation d'huile d'olive.

Plan de Développement des Compétences

Géré par votre employeur, il peut financer tout ou partie de votre formation dans le cadre du développement des compétences de ses collaborateurs.

PRO-A (Promotion ou Reconversion par Alternance)

Financée par votre OPCO, elle permet de suivre une formation en alternance tout en étant salarié.

Votre OPCO

Selon votre secteur d'activité, votre OPCO peut financer votre formation. Retrouvez le vôtre sur le site de France Compétences.

3 · VOUS ÊTES INDÉPENDANT OU NON-SALARIÉ

FAF (Fonds d'Assurance Formation)

Travailleurs indépendants, professions libérales et chefs d'entreprise : prise en charge partielle ou totale, à condition d'avoir payé la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP).

FAF.TT (Travail Temporaire)

Si vous êtes salarié en intérim, vous pouvez bénéficier de financements via le FAF.TT.

4 · LES RÉGIONS

Les Régions jouent un rôle clé : elles proposent des aides spécifiques aux demandeurs d'emploi et aux salariés, selon leurs programmes. En 2022, leurs budgets de formation dépassaient 3 milliards d'euros.

5 · LES FINANCEMENTS PRIVÉS

Renseignez-vous auprès des fondations d'entreprises, des sponsors ou des organisations qui soutiennent les reconversions ou la formation dans des secteurs comme l'huile d'olive.

Nous vous accompagnons dans vos démarches

Le financement peut sembler complexe : nous vous aidons à trouver l'option adaptée à votre situation et à maximiser vos chances de l'obtenir. Écrivez-nous : contact@lhove.fr